



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère de la Sécurité  
et de la Protection Civile

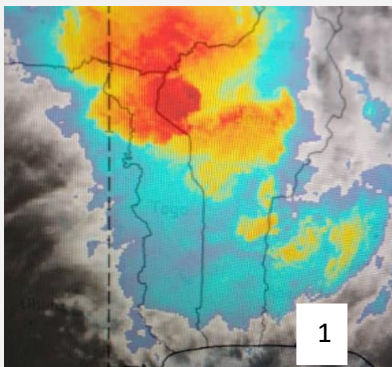
## PLATEFORME NATIONALE DE REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES (PNRRC)



# AGENCE NATIONALE DE LA PROTECTION CIVILE (ANPC)

Bulletin trimestriel N° 26 : Octobre-Novembre-Décembre 2024, informations-prévention-alertes aux risques et catastrophes  
(Site web: [www.anpctogo.tg](http://www.anpctogo.tg))

Surveiller et informer immédiatement l'ANPC, les forces de défense et de sécurité ainsi que les autorités locales de toute situation de risques de catastrophes et de présence suspecte dans la communauté



1



2



3



4

Images : (1) Système pluvio-orageux ; (2) Evacuation d'alerte par vanne de jet creux ; (3) Crue de 6,43 m à la station hydro de Mango TdE ; (4) Marché Agou gare

### CONTACTS ET NUMEROS UTILES EN CAS D'URGENCES OU DE CATASTROPHES

ANPC : numéro Vert : 170 ; Whatsapp : 91 11 24 24

Direction Générale ANPC (Lomé) : 22 51 02 12/22 51 01 03 ; Direction Régionale Sud de l'ANPC (Atakpamé) : 24 40 07 01 ; Direction Régionale Nord de l'ANPC (Kara) : 26 60 16 31 ; Barrage Hydroélectrique de Nangbéto (CEB) : 90 95 34 00 ; Sapeurs-pompiers : 118, 22 21 67 06 ; Police Nationale : 1244, 1252, 117 ; Gendarmerie : 172 ; Croix-Rouge Togolaise : 22 21 21 10 ; ANASAP : 8024 ; CEET : 8228 ; Renseignements généraux : 115 et toutes autorités administratives et locales.

Au cours du troisième trimestre de l'année 2024, le Togo a enregistré des situations d'urgences provoquées par des événements à savoir : les inondations, les séquences sèches, les invasions de chenilles, les vents violents, les conflits communautaires, les incendies, l'érosion côtière, l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, les déplacements internes, etc. Ces événements ont malheureusement causé des pertes en vies humaines, des blessés graves et d'importants dégâts matériels. Les prévisions hydrométéorologiques de juillet, août et septembre 2024 se sont réalisées à plus de 85%. Dans le souci de minimiser l'impact des situations d'urgences/catastrophes et menaces, le Gouvernement, en collaboration avec ses partenaires, a apporté assistance aux sinistrés et poursuit des actions de résilience. Ce bulletin N°26 d'informations, de prévention et d'alertes des mois d'octobre, novembre et décembre 2024, présente les résultats de l'analyse croisée des données quantitatives et qualitatives de météorologie, d'hydrologie, du milieu côtier, de santé, de gestion des urgences et de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Afin de réduire l'impact des aléas et menaces, il est important de s'approprier les bonnes pratiques de prévention et d'alertes, de préparation et de réponse aux situations d'urgences/catastrophes.



WORLD BANK GROUP



FSRP

West Africa Food System Resilience Program  
Programme de résilience du système  
alimentaire en Afrique de l'Ouest



Programme  
Alimentaire  
Mondial



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture

## I. SITUATION METEOROLOGIQUE

La période d'octobre à fin novembre connaîtra une situation pluviométrique excédentaire à tendance normale. A partir de fin novembre jusqu'en décembre, les pluies seront rares. Durant le dernier mois de cette période, les effets des vents ou alizés du nord-est (Harmattan) qui balayeront presque tout le pays sont attendus. Ces vents seront très forts, secs et accompagnés de poussière, surtout dans la partie septentrionale ; ce qui va entraîner la réduction de la visibilité. Les normales (1991-2020) nationales des températures minimales et maximales sont respectivement 24°C et 33.5°C. La hausse des températures accentuera l'assèchement du couvert végétal et pourrait entraîner des feux de végétation intensifiés par les vents forts.

Sur le plan agro météo, il est prévu une fin agricole tardive à normale avec des séquences sèches longues à tendance normale vers la fin de la saison.

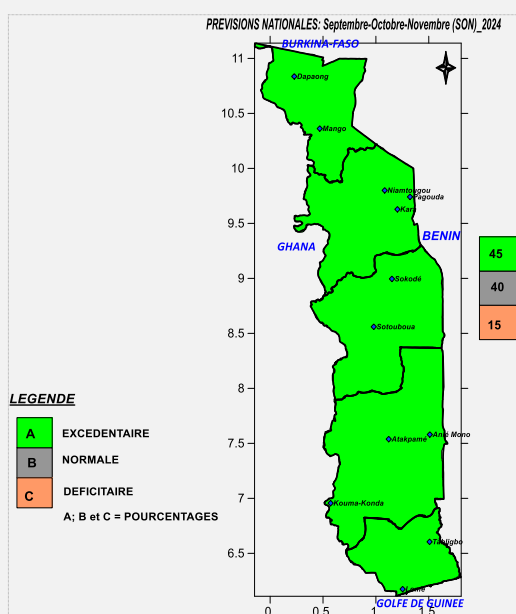


Figure 1 : Prévisions météorologiques de septembre, octobre et novembre 2024  
Source : ANAMET

## II. FEUX DE VEGETATION

Les feux de végétation surviennent habituellement entre octobre et mars de l'année suivante. En moyenne 16 % du territoire national est parcouru chaque année par ces feux avec un fort impact dans les régions des Savanes et de la Kara. Les feux tardifs représentent la majeure partie des feux de végétation. Ces derniers sont nuisibles au sol, à la flore, à la faune, au cadre de vie et même à la vie humaine entraînant des impacts sur la qualité de l'air et la santé publique. Les dates des feux précoces par région seront annoncées par le Ministre de l'environnement et des ressources forestières. **Au-delà de ces dates, tout feu allumé sera considéré comme feu tardif et sanctionné conformément aux codes pénal et forestier.**

## III. SITUATION HYDROLOGIQUE

L'analyse croisée des paramètres hydro climatiques et la moyenne hydrologique 1991-2020 pour la prévision de la période d'octobre, novembre et décembre montre que dans les bassins fluviaux, la tendance des écoulements sera :

- excédentaire à normale dans les bassins versants du Lac Togo et du Mono inférieur ;
- excédentaire dans les bassins versants de l'Oti et du Mono supérieur.

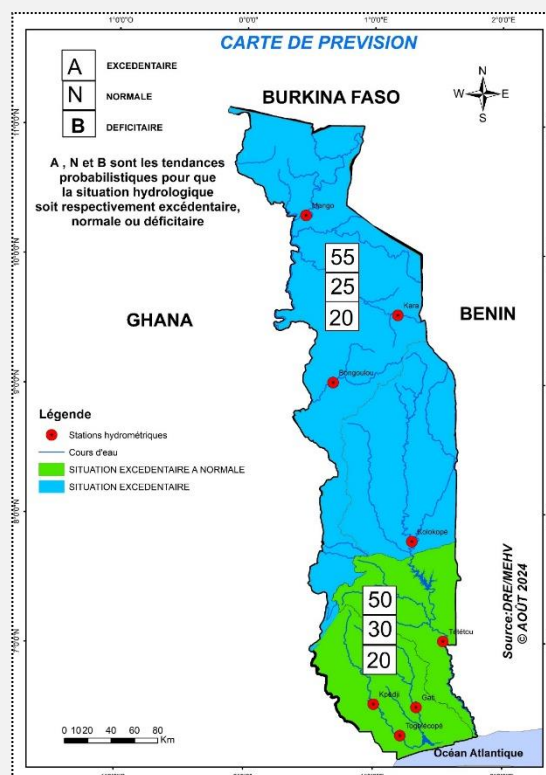


Figure 2 : Écoulements d'octobre, novembre et décembre 2024

## IV. BARRAGE HYDROELECTRIQUE DE NANGBETO

La centrale hydroélectrique de Nangbéto, destinée à la production d'énergie électrique, régule les apports naturels du fleuve Mono à l'aval du barrage. La côte maximale du barrage est de 144 m.s.m (côte par rapport au niveau de la mer) correspondant à la capacité de 1.715.000.000 m<sup>3</sup>. La période cible d'octobre, novembre et décembre correspond normalement à la poursuite et la fin de la saison des pluies dans le bassin versant du fleuve Mono en amont du barrage de Nangbéto. Le remplissage de la retenue attendu habituellement en septembre, ne s'est pas matérialisé. La retenue est présentement à moins du tiers (29%) de sa capacité. **Toutefois, si les pluies s'intensifiaient dans le bassin versant en amont du barrage, la retenue pourrait se remplir dans cette période et l'évacuation du trop-plein à des débits inhabituels surviendrait.**

## V. SITUATION MARINE SUR LA CÔTE TOGOLAISE

Les conditions météo-marines sur la côte togolaise durant les mois d'octobre, novembre et décembre seront marquées par la persistance des alizés humides jusqu'en fin novembre. La température de surface de la mer (SST) et la salinité seront élevées avec de fortes variabilités. Les vents modérés (5,96-7.5 m/s) variant entre sud/sud-est et ouest/nord-ouest seront observés au port de Lomé. Au port de Kpémé, ils évolueront vers des vents assez forts (6,25-9 m/s) variant entre sud-est et ouest/nord-ouest. Par ailleurs, il est à noter que des rafales (coup de vent soudain et brutal) sont attendues sur la côte togolaise durant la période cible. Sur l'ensemble de la côte, il est attendu des situations exceptionnelles provoquées par des agitations de la mer avec des hauteurs de vagues de 1,30 à 2,28 m et des hauteurs maximales atteignant 3,02 m surtout le mois d'octobre. La mer devient peu agitée à partir de la moitié du trimestre avec des hauteurs moyennes de vagues entre 0,9 et 1,20 m. Les marées exceptionnelles pourraient survenir au cours des périodes suivantes : 1<sup>er</sup> au 07 et 15 au 21 octobre, 1<sup>er</sup> au 05 et 12 au 18 novembre, 1<sup>er</sup> au 04 et 11 au 17 décembre avec l'accentuation des risques d'érosion côtière, de submersions marines et de noyades. Il est donc conseillé de prendre en compte les avis sur l'état de la mer avant toutes activités maritimes afin de réduire les risques d'accidents et des abordages en mer.

## VI. GESTION DES SITUATIONS D'URGENCES

Au cours de la période d'octobre, novembre et décembre 2023, le Togo a enregistré 2399 sinistrés (cf. tableau ci-dessous), dont 24 blessés et malheureusement 8 décès dus aux aléas et menaces tels que : les inondations, les vents violents, les incendies, le débordement de la crise de sahel, l'afflux de population. En outre, 747 cases ont été endommagées, 5 écoles touchées, 1 marché et 44.28 ha de champs affectés. Pour le présent bulletin couvrant la période d'octobre, novembre et décembre 2024 et au regard des prévisions hydro météorologiques, d'importants dégâts pourraient être enregistrés.

Tableau récapitulatif des sinistrés au quatrième trimestre 2023

Mois	Inondation	Incendie	Vent violent	Débordement de la crise de sahel			Afflux* pop	Nbre sinistrés
				Afflux de réfugiés	PDI*	Ret. PDI*		
Octobre	580	29	327	48	12	7	0	1003
Novembre	112	47	63	21	0	0	528	771
Décembre	5	351	152	33	8	15	61	625
<b>Total général</b>	<b>697</b>	<b>427</b>	<b>542</b>	<b>102</b>	<b>20</b>	<b>22</b>	<b>589</b>	<b>2399</b>

Source : ANPC, 2023

PDI : Personnes Déplacées Internes

Ret.PDI : Retournés PDI

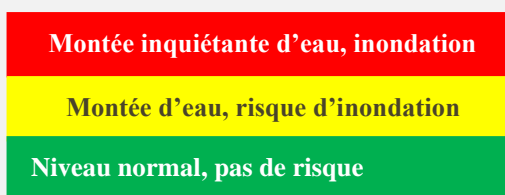
Afflux pop : Afflux de population

## VII. SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

Le quatrième trimestre de l'année 2024 coïncide avec les récoltes (reconstitution des stocks) sur l'ensemble du pays. La situation alimentaire reste acceptable en raison d'une bonne disponibilité alimentaire. La menace sécuritaire dans la région des Savanes, les inondations (aggravation des maladies diarrhéiques surtout chez les enfants de moins de 5 ans), les longues séquences sèches et l'apparition saisonnière de la chenille légionnaire d'automne avec comme conséquence la réduction de la production des cultures vivrières pourraient être des situations préoccupantes. Par ailleurs, cette période qui correspond à la rentrée scolaire et universitaire peut contraindre certains parents à brader les récoltes pour couvrir les frais de fournitures et de scolarité de leurs enfants ; ceci entraînera une baisse saisonnière des prix des produits agricoles et affectera négativement le pouvoir d'achat des producteurs et par conséquent l'accès aux soins adéquats.

## VIII. SYSTEME D'ALERTE COMMUNAUTAIRE

Les balises badigeonnées en vert, jaune et rouge indiquent aux communautés le niveau d'eau afin d'apprécier le risque d'inondation et de prendre des mesures convenables d'alerte et de protection. À cet effet, l'ANPC, en collaboration avec l'ensemble des acteurs de la chaîne d'alerte invite les populations à faire le suivi et à intégrer dans leur vécu quotidien en cette période critique l'usage de cet outil.



## IX. SITUATION SANITAIRE

Le dernier trimestre de l'année est marqué par une variation de saisons. La poursuite des pluies au début du trimestre peut donner lieu à des inondations avec comme conséquences la recrudescence des maladies diarrhéiques liées au péril fécal avec des risques d'épidémie de dengue, de choléra, etc. La saison sèche, marquée par l'apparition de Harmattan, est une période propice aux infections respiratoires telles que les gripes, les pneumopathies et les maladies épidémiques telles que la méningite, la rougeole et la rubéole. Le recours aux masques, à la vaccination et aux bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement en cette période s'avère nécessaire pour prévenir ces maladies épidémiques.

**Au vu des prévisions qui précèdent, pour minimiser les risques et impacts des situations d'urgences/catastrophes éventuelles dues aux différents aléas et menaces ciblés, il est important de s'approprier les bonnes pratiques de prévention, d'alertes et de réponse ci-après.**

## X. DISPOSITIONS PRATIQUES DE PREVENTION ET D'ALERTE

1. Diffuser le présent bulletin à tous les niveaux administratifs et communautaires ;
2. Être à l'écoute des prévisions quotidiennes météo, des alertes et consignes à travers les médias ;
3. Surveiller le niveau d'eau des balises communautaires, des échelles limnimétriques et en cas de montée inquiétante informer immédiatement les autorités locales, les communautés voisines et les structures de secours (ANPC, Sapeurs-pompiers, Croix-Rouge Togolaise, Forces de Sécurité et de Défense, etc.) ;
4. Éviter les pratiques culturelles sur les berges et lits des cours et plans d'eau ;
5. Éviter toute activité (lessive, vaisselle, nage, nautique, plongée, pêche, traversée, cérémonie et rituel, etc.) dans les zones à risques en période de débordement ou de crue ;
6. Utiliser les gilets de sauvetage mis à la disposition des populations aux sites d'embarcation et de pêche ;
7. Éviter de jeter les ordures dans les égouts, caniveaux, bassins de rétention, cours et plans d'eau ;
8. Curer et entretenir les bassins, caniveaux et équipements électromécaniques et faire un suivi régulier ;
9. Redoubler de vigilance à l'égard des personnes vulnérables : personnes âgées et en situation de handicap, femmes enceintes/allaitantes, enfants, etc. ;
10. Libérer les emprises du trait de côte vulnérables aux submersions marines et à l'érosion côtière ;
11. Éviter les promenades, randonnées et baignades en période de hautes marées ou de mer agitée ;
12. Rester vigilant en période de pluie et de vents violents, signaler tout déplacement et mettre les documents importants en lieu sûr, respecter les consignes des enseignants, chefs d'établissements scolaires, patrons, parents, tuteurs, etc.
13. Respecter les consignes en riposte aux maladies contagieuses y compris la vaccination et éviter le contact étroit avec les personnes contaminées ;
14. Se mobiliser massivement afin que les enfants de 6 à 59 mois puissent bénéficier de la supplémentation en vitamine A et du déparasitage à l'albendazole lors du passage des agents de santé communautaires (ASC) dans les ménages ;
15. Connaître et entretenir son environnement et son cadre de vie, détruire toutes les flaques et récipients d'eaux qui favoriseraient le développement des moustiques ;
16. Dormir sous une moustiquaire imprégnée, boire de l'eau potable et garder au propre les habitations ;
17. Se faire immédiatement consulter en cas de symptômes comme diarrhée, toux, rhume, fièvres, céphalées violentes avec vomissements faciles en jet ;
18. Se laver régulièrement les mains avec de l'eau et du savon ;
19. Éviter la consommation des produits avariés, protéger les repas, laver soigneusement crudités, fruits et légumes et bien cuire les aliments ; manger moins gras, moins salé, moins sucré et pratiquer régulièrement une activité physique ;
20. Respecter les calendriers de Contrôle Promotion de Croissance (CPC) des enfants et de supplémentation en Vitamine A ;
21. Respecter le code de la route, les feux tricolores, mettre la ceinture de sécurité, porter le casque, éviter l'excès de vitesse, l'alcool, le téléphone au volant, assurer le bon état de tout matériel roulant en usage ;
22. Éviter les comportements suivants : fumer à proximité des dispositifs et installations inflammables, confiner les bouteilles de gaz dans les habitations, émettre ou recevoir des appels téléphoniques à proximité d'une bouteille de gaz à la cuisine ou dans une station d'essence, transporter et distribuer par quelque moyen les produits inflammables et de les stocker dans les habitations, etc. ;
23. Disposer, entretenir et sensibiliser sur l'utilisation des extincteurs dans les habitations, les établissements recevant du public, les services, les véhicules, les ateliers et tout local de travail ;
24. S'éloigner dans le sens contraire du vent et appeler le plus tôt possible le 118 en cas d'accident impliquant un transport de matières dangereuses et donner la priorité à ces types de camions en circulation ;
25. Être à l'écoute et respecter scrupuleusement le communiqué du Gouvernement sur les dates limites de mise à feu précoces de la campagne de lutte contre les feux de végétation 2024-2025.

### Structures impliquées dans l'élaboration du bulletin :

- |  |   |
|--|---|
| - Agence nationale de la protection civile (ANPC) ;  | - Agence nationale de la météorologie (ANAMET)                |
| - Communauté électrique du Bénin (CEB)/Barrage de Nangbéto ;                                 | - Direction des ressources en eau (DRE) ;                     |
| - Agence nationale de gestion de l'environnement (ANGE) ;                                    | - Corps des sapeurs-pompiers (CSP) ;                          |
| - Direction des statistiques agricoles, de l'informatique et de la documentation (DSID) ;    | - Université de Lomé (UL) ;                                   |
| - Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED) ; | - Centre des opérations d'urgence de santé publique (COUSP) ; |
| - Croix-Rouge Togolaise (CRT) ;  | - SINTO/Barrage sucrerie d'Anié                               |
| - Institut togolais de recherche agronomique (ITRA) ;  | - Préfecture Maritime   |
| - Institut de conseil et d'appui technique (ICAT) ;  | - Division nutrition.   |

©Agence nationale de la protection civile (ANPC)  
Direction de la prévention, de la coopération et des affaires humanitaires (DPCA)  
E-mail: [anpctogo@gmail.com](mailto:anpctogo@gmail.com) / [dpcahanpc@gmail.com](mailto:dpcahanpc@gmail.com)  
Téléchargez les versions numériques des bulletins sur le [www.anpctogo.tg](http://www.anpctogo.tg)  
48 rue 225 AGP, Avenue de la Chance  
Tél : 22 51 02 12 / 22 51 01 03 ; 05 BP 463 Lomé-Togo